

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 23  
**Présents :** 21  
**Votants :** 22

N° ordre  
**21-08**

N° ordre dans la séance :  
**DE-23022021-08**

Date de la convocation :  
**16/02/2021**

Date de l'affichage :  
**25 FEV. 2021**

**SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

**Absents excusés :** DI PAOLO Frédéric (procuration à Monsieur Robert VILLARD), Dominique GERRA

**Secrétaire de séance :** Katerina CHAPMAN

**OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Culoz est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui se termine le 31 décembre 2021. Le CEJ permet le financement du mutiaccueil et de l'ALSH. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il n'est plus possible pour une collectivité territoriale, de renouveler ou de signer un Contrat enfance jeunesse (CEJ) avec sa Caisse d'allocations familiales (CAF). Il a été remplacé par la Convention Territoriale Globale.

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et une commune ou une communauté de communes. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adaptées. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions. La CTG permet, au-delà des actions enfance-jeunesse comprise dans le CEJ, le financement des actions dans les domaines de l'animation, logement, l'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement de la parentalité, l'accès aux droits aux services et l'inclusion numérique. L'enjeu de la CTG est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Ce nouveau cadre contractuel et l'évolution des modalités de financement doivent permettre de :

- Formaliser un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la Caf et les élus du territoire permettant de développer et gérer une offre adaptée aux besoins des familles ;
- Renforcer le pilotage des projets territoriaux ;
- Harmoniser les financements octroyés en complément des prestations de service ;
- Alléger les charges de gestion des partenaires et des Caf par la simplification des règles de financement ;

La CTG implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage est mis en place, il fait le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces comités associent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire. Afin de pouvoir bénéficier du soutien de la CAF dès 2022, il est proposé au conseil municipal de s'inscrire dans cette démarche et d'autoriser le Maire à signer la convention territoriale Globale qui sera travaillée au niveau du territoire de Bugey Sud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec deux abstentions :

**DECIDE de s'inscrire dans la démarche de la Convention Territoriale Globale dès 2021,**

**PRECISE que la convention territoriale globale remplacera la CEJ au 1<sup>er</sup> janvier 2022,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à co-signer la Convention Territoriale Globale CCBS 2021 et les avenants qui pourraient en découler.**

Accusé de réception en préfecture  
001-210101382-20210223-DE-23022021-08-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2021  
Date de réception préfecture : 25/02/2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire

**Franck ANDRE MASSE**

